

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 25 mars 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le 25 mars 2025 à 18 h 30 au centre administratif du Centre de services scolaire des Sommets situé au 449, rue Percy à Magog.

PRÉSENCES

Mme Caroline Lacroix, présidente
Mme Karine Morin, vice-présidente
M. Pierre Asselin (visioconférence)
Mme Isabelle Barrette
Mme Laurie-Anne Bédard
Mme France Boucher (visioconférence)
M. Benoit Champagne
Mme Mélissa Fournier
Mme Julie Jutras
Mme Joëlle Martineau
M. Jean-François Paradis

Et Lisa Rodrigue, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Martin Charron, directeur du Service des ressources humaines

Serge Dion, directeur général adjoint

Joël Rouleau, directeur du Service des ressources financières

ABSENCE

Mme Josée Banville

1. OUVERTURE

CA-250325-1.1

Ouverture de la séance par la présidente à 18 h 30

La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-250325-1.2

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Julie Jutras, administratrice, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-250325-1.3

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024

Il est proposé par Joëlle Martineau, administratrice, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-250325-1.4

Période de questions du public et suivis

Lyne Beauchamp fait état d'une demande reçue de la part de Mme Isabelle Forcier en lien avec la relocalisation de la classe de communication à l'école secondaire du Tournesol.

2. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-250325-2.1

Reddition de comptes

Les membres du conseil d'administration ont reçu un document faisant état des décisions prises par la directrice générale en conformité avec le *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs*.

3. POINTS DE DÉCISION

SECRETARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS

CA-250325-3.1

Règles de fonctionnement du conseil d'administration – Adoption

L'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

L'article 169 de cette même loi stipule que le centre de services scolaire peut prévoir par règlement, des modalités permettant aux administrateurs de participer à une séance du conseil d'administration à l'aide de moyens de communication.

En date du 26 novembre 2024, le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets a adopté un projet des règles de fonctionnement du conseil d'administration en vue de tenir les consultations requises.

Le projet de règlement a été transmis aux instances concernées, selon les modalités prévues par la *Loi sur l'instruction publique*, notamment, celle prévue à l'article 392.

L'avis public requis en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) a été publié le 22 février 2025.

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu:

D'ADOPTER les nouvelles règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets qui entreront en vigueur à compter du 29 mars 2025;

DE REMPLACER et D'ABROGER les *Règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets* adoptées le 30 mars 2021;

DE PROCÉDER à la publication d'un avis public le 29 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-250325-3.2

Calendrier des séances 2025-2026 – Adoption

L'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que le centre de services scolaire doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire.

L'article 2 des Règles de fonctionnement du conseil d'administration prévoit que les réunions doivent se tenir généralement en septembre, novembre, mars et juin.

Il est proposé par Isabelle Barette, administratrice, et résolu :

D'ADOPTER tel que ci-après, le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année scolaire 2025-2026 :

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration – 2025-2026				
Mercredi 2 juillet 2025 18 h 30 à 21 h 30	Mardi 30 septembre 2025 18 h 30 à 21 h 30	Mardi 25 novembre 2025 18 h 30 à 21 h 30	Mardi 31 mars 2026 18 h 30 à 21 h 30	Mardi 30 juin 2026 18 h 30 à 21 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-250325-3.3

Actes d'établissements 2025-2026 – Adoption

Considérant les articles 39 et 100 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que les actes d'établissement sont émis avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et qu'ils indiquent le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'établissement, le cycle ou partie de cycle et l'ordre d'enseignement;

Considérant la résolution CA-241126-3.4;

Il est proposé par Laurie-Anne Bédard, administratrice, et résolu :

QUE les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2025-2026 soient adoptés tels qu'ils ont été déposés et qu'ils soient effectifs à compter du 1^{er} juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RESSOURCES HUMAINES

CA-250325-3.4

Politique pour un milieu de travail exempt de harcèlement, de discrimination et de violence – Autorisation de consultation

Considérant que les modifications législatives apportées à la Loi sur les normes du travail rendant nécessaire la révision de la politique en vigueur.

Considérant les travaux menés pour réviser la politique en vigueur.

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu de:

Soumettre pour consultation des instances concernées, la politique pour un milieu de travail exempt de harcèlement, de discrimination et de violence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

DIRECTION GÉNÉRALE

CA-250325-3.5

Politique de gestion des cadres d'établissement – Adoption

La consultation de la *Politique de gestion des directions d'établissement du Centre de services scolaire des Sommets* a été autorisée par le conseil d'administration lors de la séance du 26 novembre 2024 (CA-241126-3.8).

Les instances consultées (ADEE et comité consultatif de gestion) se sont prononcées à l'unanimité en faveur de la présente Politique.

Considérant la nécessité de modifier la *Politique de gestion des directions d'établissement du Centre de services scolaire des Sommets actuellement applicable* ;

Considérant les résultats de la consultation ;

Il est proposé par Benoit Champagne, administrateur, et résolu :

D'ADOPTER la *Politique de gestion des directions d'établissement du Centre de services scolaire des Sommets* telle que modifiée.

D'ABROGER, en date du 25 mars 2025, la *Politique de gestion des cadres d'établissement* du 9 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-250325-3.6

Politique de gestion des cadres scolaires – Autorisation de consultation

Considérant les travaux réalisés par un comité composé des deux membres de la Direction générale et les membres de l'exécutif de l'Association québécoise des cadres scolaires – Section Estrie (AQCS);

Considérant le projet de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre (AQCS) du Centre de services scolaire des Sommets* doit être soumis aux consultations prévues à la LIP;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

D'AUTORISER la tenue d'une consultation aux instances concernées du projet de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre (AQCS) du Centre de services scolaire des Sommets* en vue de son adoption lors de la séance du 25 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SERGE DION SE JOINT À LA SÉANCE À 19 H 30.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-250325-3.7

Code d'éthique à l'intention des centres de services scolaires – Adoption

Considérant l'adoption de la *Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel*;

Considérant l'entrée en vigueur de l'article 258.01 de la *Loi sur l'instruction publique* et d'une nouvelle obligation de se doter d'un code d'éthique selon la forme prescrite par le ministère de l'Éducation;

Considérant que le délai d'adoption du code d'éthique est de 30 jours suivant le décret qui a été émis le 5 mars 2025;

Considérant le modèle de code d'éthique qui comprend le contenu minimal prévu à la loi et qui est déposé avec le sommaire décisionnel;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

D'ADOPTER le code d'éthique à l'intention des centres de services scolaires, et ce, dans la forme prescrite tel que déposé;

DE PRÉVOIR que le code d'éthique adopté entrera en vigueur le 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RESSOURCES FINANCIÈRES

CA-250325-3.8

Nomination d'un auditeur externe – Adoption

Considérant les exigences du ministère de l'Éducation (MEQ) en matière de production :

- D'un rapport sur les résultats de l'application de procédures spécifiées d'audit pour la période de neuf mois du 1er juillet au 31 mars;
- D'états financiers audités se terminant le 30 juin;

Considérant l'appel d'offres public publié le 11 décembre 2024 sur SEAO;

Considérant que la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. est le plus bas soumissionnaire conforme et possède l'expertise de la vérification de centres de services scolaire;

Considérant la recommandation du comité de vérification;

Considérant les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (C-65.1);

Il est proposé par Laurie-Anne Bédard, administratrice, et résolu :

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

QUE le conseil d'administration nomme la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. comme auditeur externe du Centre de services scolaire des Sommets pour les états financiers se terminant le 30 juin des années 2025 à 2027 ainsi que le 31 mars de ces mêmes années si exigés par le MEQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-250325-3.9

Institution financière – Adoption

Considérant que l'entente de services bancaires avec la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog prendra fin le 30 juin 2025;

Considérant l'important partenariat des caisses Desjardins, situées sur le territoire du Centre de services scolaire des Sommets, avec les milieux scolaires et communautaires et leurs contributions financières pour soutenir les jeunes et les projets d'éducation;

Considérant la recommandation des membres du comité de vérification;

Considérant les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., C 65-1) et du Règlement sur certains contrats de service des organismes publics (C-65.1, r. 4);

Il est proposé par Mélissa Fournier, administratrice, et résolu :

DE MANDATER le directeur du Service des ressources financières de négocier de gré à gré l'entente de services bancaires avec la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. POINTS D'INFORMATION

CA-250325-4.1

Processus électoral 2024-2025

Lyne Beauchamp présente le processus électoral pour l'année 2024-2025. La cooptation aura lieu le 10 juin 2025.

CA-250325-4.2

Révision budgétaire 2024-2025

Joël Rouleau présente la révision budgétaire pour l'année 2024-2025.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-250325-4.3

Information de la direction générale adjointe (services éducatifs)

Le directeur général adjoint, Serge Dion, partage les informations relatives aux calendriers scolaires et fait le suivi en lien avec la relocalisation des classes spécialisées pour améliorer le service aux élèves.

5. AFFAIRES DIVERSES

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

7. RAPPORT DES COMITÉS

CA-250325-7.1

Compte rendu du comité de vérification du 18 novembre 2024

Le rapport du comité de vérification du 18 novembre 2024 est déposé.

8. CLÔTURE

CA-250325-8.1

Période d'intervention des membres du conseil

CA-250325-8.2

Levée de l'assemblée à 20 h 01.

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

À la suite de la levée de l'assemblée, les membres du conseil d'administration font l'évaluation de la rencontre.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

La présidente

La secrétaire générale